Commerce électronique, une initiative européenne

1997/2061(COS) - 29/10/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité déclare qu'il soutiendra les efforts déployés par la Commission pour définir un faisceau de principes communautaires visant à développer la société européenne de l'information et à promouvoir le commerce électronique au sein de l'Union européenne, afin que l'Europe soit en mesure d'assumer tout à la fois son rôle international et ses responsabilités vis-à-vis de ses citoyens. Ce cadre réglementaire ne devra pas seulement être conçu comme un instrument de promotion du commerce électronique mais devra également constituer un dispositif prévenant l'apparition d'un chômage massif. L'élaboration du présent avis a permis de dégager plusieurs conclusions fondamentales : - Le commerce électronique constitue un défi pour les forces productives (commerce, industrie, artisanat, banques, etc) comme pour les utilisateurs et les consommateurs. - Le secteur public est appelé à jouer un rôle clé dans la promotion du commerce électronique. - Les problèmes de sécurité devront être résolus le plus rapidement possible pour garantir l'indispensable fiabilité des transactions et surmonter les inquiétudes justifiées que suscite la question de la protection des informations personnelles relatives aux individus. - En exploitant les nouvelles possibilités qui se présentent à elles et en se modernisant, les PME peuvent trouver dans le commerce électronique les mêmes avantages que les grandes entreprises. - La Commission doit élaborer rapidement les programmes de formation tout au long de la vie qui sont nécessaires pour que les employeurs et les travailleurs soient en mesure d'affronter les nouvelles conditions de travail. - L'UE se doit de prendre part à la concertation mondiale en défendant des vues homogènes et bien bâties, qui préservent les intérêts européens. - L'UE doit apporter un appui immédiat aux programmes de recherche et développement relatif aux nouvelles technologies.